PROCES-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Convocation du Conseil: 02/04/2021

PRESENTS: MM. JULLIEN-VIEROZ, GROLLEAU, GIROUD, ALLELY, PELLET, DRESSAYRE,

PHILIBERT. Mmes BILLAMBOZ, LOPES, RATTIER, BELLIER, GUILLET, EHRLER, RABATEL, CHORIER.

Secrétaire de séance : Mme RATTIER

1. Elections départementales et régionales :

Présentation au conseil municipal de l'organisation des scrutins électoraux des 20 et 27 juin prochain et du double bureau de vote. Information sur l'ouverture de la vaccination prioritaire aux membres des bureaux de vote et sur l'obligation pour eux d'être vaccinés ou de présenter un test négatif. Élaboration des tours de rôle des élus pour les deux tours.

2. Ressources humaines : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe et suppression de l'emploi de rédacteur principal 1ère classe

Création

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ pour mutation de la secrétaire de mairie et suite à la procédure de recrutement pour son remplacement, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps plein, grade de l'agent recrutée sur le poste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2021, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Suppression

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du CDG38

Compte tenu du départ pour mutation de la secrétaire de mairie actuelle et de son remplacement par un agent d'un grade différent, il convient de supprimer le grade de rédacteur principal 1ère classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, sous réserve de l'avis du Comité technique du CDG38:

- La suppression de l'emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps complet

3. Ressources humaines : Demande à la commune de Le Grand-Lemps d'une mise à disposition de personnel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le départ au 14 juin 2021 pour mutation vers la commune de Le Grand-Lemps de la secrétaire de mairie actuelle, Mme Pinto-Vanoye Emmanuelle.

L'agent recrutée pour son remplacement n'étant pas disponible avant le 1er juillet 2021, Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander à la commune de Le Grand-Lemps la mise à disposition de Mme Pinto Emmanuelle pour 10 jours, à répartir entre le 15 juin et le 15 septembre, afin d'assurer la transition.

Cette mise à disposition est subordonnée à l'accord de l'agent concernée, à la passation d'une convention entre les deux parties et au remboursement des charges salariales afférentes (art. 61 de la loi n° 84-53).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de mise à disposition auprès de la commune de Le Grand-Lemps de Mme Pinto-Vanoye Emmanuelle pour une durée de 10 jours (70 heures) entre le 15 juin et le 12 septembre 2021.
- APPROUVE la prise en charge des frais salariaux correspondants.
- CHARGE Monsieur le maire de toutes démarches et signatures nécessaires à la procédure, notamment concernant la convention de mise à disposition.

4. Ressources humaines : lignes directrices de gestion et dossier de promotion interne

Lignes directrices

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des Lignes directrices de gestion du personnel communal, document présenté au conseil municipal le 4 février 2021 et envoyé au Comité Technique du CDG38 pour avis.

Le document a reçu un avis favorable à l'unanimité des représentants du CT, avec trois remarques :

Précision sur l'aspect cumulatif ou alternatif des critères retenus pour les avancements et promotions : les critères sont cumulatifs.

Position de la commune sur l'examen professionnel : critères identiques à l'avancement de grade.

Nécessité de bien informer le personnel sur la mise en place de ce document : note de service et réunion de présentation.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

Dossier de promotion interne

Monsieur le maire informe le conseil de la demande formulée par Olivier Berthelot de déposer auprès du Comité Technique du CDG38 un dossier de promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Cette procédure permet aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et de modalité d'exercice de fonction, d'accéder à un cadre d'emploi de catégorie supérieure. Les dossiers sont étudiés et validés, ou pas, par le centre de gestion qui se réfère à la cotation d'une grille d'analyse.

La commune doit donner son accord sur le dépôt du dossier et son avis sur la probabilité de nomination de l'agent à ce grade.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le dépôt du dossier et la nomination sur le poste.

5. Tri des déchets - Point d'Apport volontaire.

Information du SICTOM sur le déficit d'emplacements de plateformes PAV sur Gillonnay (1 pour 300 habitants, soit un PAV manquant)

Après étude par la commission voirie et rencontre avec le Sictom, un emplacement a été retenu à l'entrée de l'Allée du pré Couchant, derrière l'Ets Giron. L'installation est prévue mi-juin

6. Bail professionnel pour le bureau Gyltiss

Suite à la demande formulée par un habitant de la commune de louer le bureau de 20 m², disponible à l'étage du bâtiment Gyltiss pour y installer son entreprise tout juste créée, il lui est proposé un bail précaire d'un an pour un loyer de 2 880 € HT par an

Avis favorable à l'unanimité du conseil pour la signature du bail.

7. Questions diverses:

Conseil Municipal des Enfants : Mme Lopes présente la proposition du Conseil Municipal d'Enfant de donner le nom « Les Châtaigniers » à l'école publique. La proposition sera mise au vote au prochain conseil municipal.

Manifestations de la bibliothèque présentées par Mme Rattier

Chasse au trésor de la première semaine des vacances de Pâques : bonne participation des familles, avec plus de 30 enfants inscrits. Manifestation très appréciée qui a généré trois nouvelles adhésions.

Troc de plantes : avis favorable du conseil sur l'organisation d'un troc de plantes informel, du fait du contexte sanitaire, devant la bibliothèque le samedi 22 mai.

Prix Nord-Isère : l'organisation du vote des classes pour le Prix Nord Isère est fixée au lundi 31 mai. En raison du contexte sanitaire, l'élection n'aura pas lieu à la salle des fêtes, dans les conditions d'une "vraie" élection, mais les bibliothécaires passeront dans les classes pour recueillir les votes des élèves.

Prix des lecteurs de Bièvre-Isère : la sélection a été faite par les bibliothécaires. Le prix sera lancé à la rentrée. Accord de principe du conseil pour accueillir une rencontre avec un auteur.

Plan vélo:

Présentation par M. Grolleau des deux axes de cheminement vélo envisagés lors des réunions intercommunales : Chemin de Lemps pour l'axe Est/Ouest et Chemin de St Jacques de Compostelle pour l'axe Nord/Sud.

Une plateforme de consultation du public a été mise en place en avril et le bureau d'étude proposera courant juin un premier schéma d'intention.

Rencontre de M. Grolleau avec Séverine Charpentier, une info sur la journée vélo quelle organise le 13 juin au parc d'Allivet.

Opération Village Propre du 9 mai

Les zones à nettoyer ont été repérées. 42 adultes et 38 enfants inscrits à ce jour.

Cérémonie du 8 mai

Elle a été fixée à 11h30 et se déroulera en comité restreint : les élus et les enfants du CME, liront un texte, déposeront la gerbe et chanteront la Marseillaise.

Cinéma en plein air

Confirmation de l'inscription de la commune à l'action "Bièvre-Isère fait son cinéma", pour le dimanche 8 août. Buvette et restauration organisées par une association.

La course cycliste « Isère Tour » Elle traversera Gillonnay le samedi 22 mai

Halle place mairie

Le permis de construire a été déposé. Le département a validé une subvention de 26 000 € (35 % des coûts hors désamiantage et démolition)